

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013_B351-DE
Date de télétransmission : 24/07/2013
Date de réception préfecture : 24/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B351

OBJET : Habitat et politique de la ville - Etude pour la réhabilitation de l'îlot situé au 2 rue de l'Arceau à Peynier

Le 18 juillet 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre de Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, Vice-Président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian -

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air -

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_10

BUREAU DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Thématique : Habitat

Objet : Etude pour la réhabilitation de l'îlot situé au 2 Rue de l'Arceau à Peynier.
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La commune de Peynier sollicite la Communauté pour une étude sur un projet de réhabilitation concernant l'îlot situé au 2 rue de l'Arceau au cœur de son centre ancien. Cette étude doit permettre d'évaluer le potentiel de production de logements, notamment sociaux, qui pourraient être réalisés à l'issue de la réhabilitation.

Exposé des motifs :

La préservation et la mise en valeur des centres anciens des villes et villages sont une des priorités affirmées par la Communauté du Pays d'Aix. Une attention particulière doit leur être apportée notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural afin de maintenir la population et attirer de nouveaux résidents.

La commune de Peynier souhaite concentrer son action en faveur de la création de logements sociaux sur le centre ancien du village, en réhabilitant notamment des immeubles à l'abandon.

Dans ce cadre, la CPA a acquis à la demande de la commune de Peynier les biens suivants :

- un immeuble sis 3 cours Albéric Laurent



- un immeuble sis 12 cours Albéric Laurent
- un terrain constructible sis rue Longue
- une maison de village sise 4 rue de l'Arceau

en vue de réaliser des opérations de logements sociaux intégrées au tissu villageois et compatibles avec les besoins des habitants de la commune.

Les immeubles situés au cours Laurent ont été mis en bail à réhabilitation auprès du PACT 13 et 4 logements à loyer conventionné très social ont ainsi été créés.

La commune détient un immeuble sis 2 rue de l'Arceau, parcelle cadastrée AC 186, attenant au bien qui appartient à la Communauté. Ces deux biens constituent un îlot sur lequel la commune souhaiterait réaliser un projet d'aménagement d'ensemble en vue de la création de logements sociaux.

La commune a ainsi sollicité l'appui technique de la Communauté pour l'aider dans la mise en œuvre de ce projet. Il vous est ainsi proposé de lancer une étude d'aide à la décision en vue de définir un projet de réhabilitation comportant les éléments suivants :

- un état des lieux des bâtiments permettant d'identifier les possibilités en nombre de logements
- des propositions d'aménagement pour chacun des bâtiments
- une analyse du territoire pour ajuster l'offre à la demande notamment du point de vue des typologies de logements à créer (taille, location, accession...), des populations ciblées (jeunes, actifs, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...)
- des propositions de montage opérationnel (maîtrise d'ouvrage, financement...)

Le montant maximum prévu pour cette étude est de 30 000 € HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement des subventions n'excédant pas 150 000€ ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 4 juillet 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le lancement de l'étude d'aide à la décision relative à la réhabilitation de l'îlot situé au 2 Rue de l'Arceau à Peynier pour un montant maximum de 30 000 € HT;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire études et recherches 70-617 de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale.

2013_B351

OBJET : Habitat et politique de la ville - Etude pour la réhabilitation de l'îlot situé au 2 rue de l'Arceau à Peynier

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 JUL. 2013